

Projet de Loi « Travail »

Continuons la mobilisation pour exiger son retrait !

Le succès des mobilisations du 9 mars à l'appel des organisations de jeunesse, la CGT, FO, la FSU, et solidaires a contraint le gouvernement à revoir sa copie sur la loi du travail. Mais si les mesures annoncées par Manuel Valls sur le temps de travail des apprentis, le forfait jour dans les PME ou les indemnités prud'homales sont en recul sur le texte de loi initial, elles restent à la marge.

La philosophie de cette loi est maintenue à savoir le principe de l'inversion de la hiérarchie des normes et d'une loi non protectrice car la négociation d'entreprise deviendrait prioritaire sur la loi et la convention collective. Le contrat de travail ne serait plus opposable par le salarié si un accord d'entreprise était signé. Le principe d'égalité serait remis en cause.

La loi « El Khomri », à la satisfaction du MEDEF, répond à son exigence de baisse du coût du travail. Les critères du licenciement économique seraient bien assouplis, « les accords pour travailler plus et gagner moins » étendus au prétexte de préserver l'emploi et la compétitivité avec une hausse du temps de travail et baisse de la rémunération. La majoration des heures supplémentaires serait définie à l'entreprise (avec un plancher de majoration à 10 %), la modulation du temps de travail pourrait être étendue à 4 mois. Les 35 heures légales deviendraient obsolètes.

La négociation collective serait dévoyée et les

syndicats contournés, grâce au référendum d'entreprise et à la possibilité de mandater un salarié pour négocier un accord en l'absence de représentant syndical. Ce serait un affaiblissement de la démocratie sociale.

Tous les outils sont dans ce projet de loi pour augmenter le lien de subordination du salarié vis-à-vis de l'employeur et renforcer le chantage à l'emploi sur les salariés et leurs représentants au prétexte de la crise économique et de ses conséquences.

Ce projet reste inacceptable et marquerait, s'il était appliqué, un recul de société sans précédent.

Comme toutes les lois précédentes la loi du travail ne créera pas d'emplois. Ce sera au contraire plus de précarité et plus de flexibilité.

Nous réaffirmons avec force, à la CGT, que l'augmentation immédiate des salaires et la réduction du temps de travail sont des solutions pour retrouver la croissance et sortir de la crise.

Nous avons besoin d'un code du travail protecteur avec des droits nouveaux pour une réelle sécurisation des parcours professionnels.

Pour cela la CGT appelle à continuer et renforcer la mobilisation dans l'unité pour les semaines à venir, et exiger le retrait du projet de loi le 24 mars, lors de la présentation du projet de loi en conseil des ministres, et le 31 mars grande journée de grèves et de manifestations !

Jeudi 24 mars
Manifestation unitaire
12h30 - Montparnasse

